



contact & site Web



f energieentoit

f energie.en.toit@gmail.com

Ils nous accompagnent et nous soutiennent



EN RÉSUMÉ

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER
SIMPLEMENT À LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ?

Adhérez à l'association Énergie en Toit pour aider à promouvoir l'énergie citoyenne, à relocaliser la production d'énergie et à développer l'économie locale dans un esprit de solidarité et de respect de l'environnement

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER
FINANCIÈREMENT À LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

1. Devenez sociétaire de la SAS EMC2 en souscrivant

une action de 100 €. Vous pourrez alors participer aux choix des orientations et intégrer le comité de gestion.

La part sociale vous ouvre le droit d'abonder au

2.

compte courant d'associé, et percevoir un intéressement sur le montant investi bloqué sur un temps donné.

NOS OBJECTIFS



OEUVRER POUR VOS VALEURS
DE PARTAGE DE LA RICHESSE

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



VALORISER LES SOURCES D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES LOCALES

DONNER DU SENS À
VOTRE ÉPARGNE



FAVORISER L'INTERÊT COLLECTIF
EN DONNANT DU POUVOIR LOCAL.

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE
D'UNE ÉCONOMIE CITOYENNE



DEVENIR ACTEUR DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CRÉER DU LIEN SOCIAL
ENTRE CITOYENS, ÉLUS
ET DÉCIDEURS LOCAUX



1. Qui sommes nous ?

Energie en Toit est une association de Montpellier et de sa métropole créée en 2017. Elle regroupe des personnes motivées et expertes dans divers domaines.

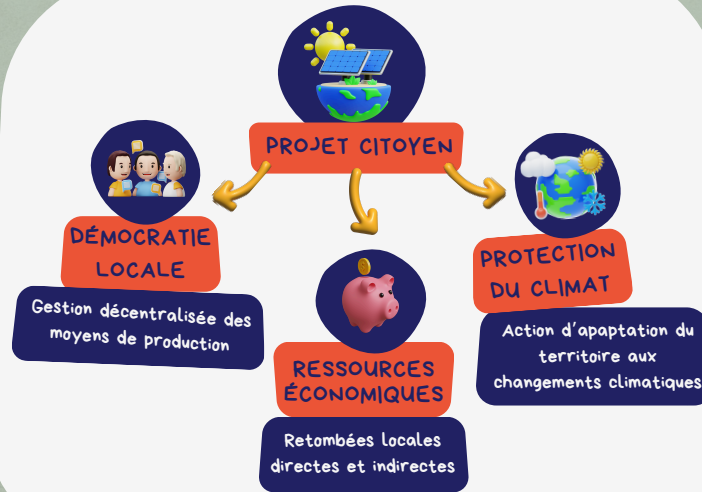
Nous sommes accompagnés par la Région Occitanie et l'ADEME qui ont déjà soutenu nos deux premiers projets.

2. Quel est le modèle économique ?

Pour participer aux projets, vous devez devenir sociétaire de la SAS, ce qui vous ouvre le droit d'abonder à un compte courant d'associé. Votre argent investi servira alors au financement des installations de production d'énergie renouvelables, profitera au tissu économique local et sera rémunéré.

Pour exploiter commercialement ses projets, Energie en Toit a mis en place une société par Actions Simplifiées (SAS) dénommée EMC2 selon le schéma ci-contre.

LES BÉNÉFICES SONT RÉINVESTIS DANS DES ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.



3. Comment ça fonctionne ?

Les citoyens financent (idéalement) la construction d'installations ENR, générant des retombées locales grâce à l'implication d'entreprises locales. Un financement complémentaire peut être sollicité si nécessaire. La vente d'électricité, garantie par contrat longue durée, permet de rembourser et rémunérer équitablement les sociétaires.

